

Extrait de l'avis produit le 30 août 2012 par :

6213-01-003

**Forêt Québec  
Direction de l'aménagement  
et de l'environnement forestiers**

**Attribution de statut permanent à huit territoires dans les régions de  
l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Outaouais**

Commentaires (20120720-56)

---

## **Introduction**

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) soumet au ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour commentaires, un document d'information qu'il entend déposer au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre de l'attribution des statuts permanents de sept réserves de biodiversité projetées et une réserve aquatique projetée localisées principalement en Abitibi-Témiscamingue (plus une portion en Outaouais).

De plus, les territoires proposés comportent des projets d'agrandissements sur lesquels on nous demande prioritairement de nous prononcer, vu les délais extrêmement serrés. **Le présent avis porte donc uniquement sur les projets d'agrandissements proposés pour ces huit territoires.** Il comporte des analyses d'impact forestier et économiques, une analyse des affectations présentes (écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), refuges biologiques, forêts d'expérimentation) dans les territoires d'agrandissements proposés et qui sont sous la responsabilité de Forêt Québec et, enfin, une analyse en fonction des cibles gouvernementales en aires protégées.

## **Impacts forestiers et économiques**

La présente analyse est basée sur le rapport d'évaluation d'impacts sur la possibilité forestière préparé par le Bureau du forestier en chef (BFEC). Elle porte sur les agrandissements de huit projets d'aires protégées de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Outaouais, soit :

- réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine;
- réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent;
- réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami;
- réserve de biodiversité projetée du lac Saint-Cyr;
- réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic;
- réserve de biodiversité projetée Wanaki;
- réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent;
- réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi.

Par ailleurs, l'analyse n'a été réalisée que par rapport aux attributions actuelles (contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF)), les données nécessaires à une analyse par rapport aux futures garanties d'approvisionnement (GA) n'étant pas disponibles dans le délai imparti pour répondre à la présente requête.

En termes méthodologiques, le BFEC a, dans un premier temps, calculé l'impact du contour qu'il avait déjà intégré dans ses calculs de possibilité forestière (CPF) 2013-2018. Plusieurs de ces impacts sont déjà intégrés dans les CAAF actuellement consentis dans les régions concernées et ne représentent donc pas des impacts additionnels. Les impacts qui ne sont pas inclus dans les CAAF

actuels sont inclus dans les GA qui ont été proposées aux bénéficiaires de CAAF pour la période 2013-2018.

Le BFEC a ensuite calculé l'impact des propositions d'agrandissements faites par le MDDEP, et qui font l'objet de la présente analyse. Une analyse des impacts forestiers liés à ces propositions d'agrandissements a été faite par Forêt Québec en 2010 dans le cadre de la requête 20100917-57. Les impacts forestiers décrits ci-dessous s'appliquent donc uniquement aux agrandissements proposés et prennent en compte l'avis déjà formulé par Forêt Québec.

Par ailleurs, les impacts économiques sont basés sur les aires protégées déjà incluses aux possibilités forestières et aux agrandissements proposés.

### *1. Impacts forestiers 2012-2013 (CAAF)*

Les agrandissements proposés pour les aires protégées Rivière-Dumoine et Wanaki sont identiques à ceux qui avaient été présentés dans le cadre de la requête 20100917-57. Les commentaires de la Direction de la gestion des stocks ligneux (DGSL) sont donc les mêmes que ceux émis dans le cadre de cette requête.

Dans le cas des aires protégées du Lac Wetetnagami et des Dunes-de-la-Rivière-Attic, les agrandissements proposés dans le cadre de la présente requête ne sont que légèrement plus grands que ceux proposés dans la requête précédente (20100917-57). Conséquemment, les impacts supplémentaires occasionnés par la superficie ajoutée aux agrandissements proposés en 2010 sont très mineurs pour le groupe d'essences sapin, épinettes, pin gris et mélèzes (SEPM), et négligeables pour les autres essences. Tout comme pour Rivière-Dumoine et Wanaki, les commentaires émis par la DGSL dans le cadre de la requête 20100917-57 peuvent donc être repris.

Pour ce qui est des aires protégées du Lac Saint-Cyr, des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent et du Marais du lac Parent, les superficies des agrandissements proposés ont diminué par rapport à celles de la requête de 2010. Dans le cas du Lac Saint-Cyr, la superficie impliquée a diminué de plus de la moitié. En termes de volume, l'impact est passé de 28 800 mètres cubes (m<sup>3</sup>) à 14 000 m<sup>3</sup>, dont 11 100 m<sup>3</sup> du groupe d'essences SEPM. De plus, les agrandissements se limitent maintenant à l'unité d'aménagement (UA) 087-51, alors qu'en 2010, ils affectaient aussi les UA 084-51 et 084-62. En ce qui concerne les Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent, la superficie impliquée a diminué de près de la moitié par rapport à 2010, et l'impact est passé de 27 800 m<sup>3</sup> à 10 000 m<sup>3</sup>. Finalement, l'impact des agrandissements du Marais du lac Parent a diminué de 3 300 m<sup>3</sup> et se situe maintenant à 11 200 m<sup>3</sup>, dont 8 800 m<sup>3</sup> de SEPM.

Les agrandissements de l'aire protégée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi sont les seuls pour lesquels la superficie a augmenté dans la présente requête par rapport à ceux proposés en 2010, et ce, de façon très significative. En effet, l'impact est passé de 260 m<sup>3</sup> à 7 200 m<sup>3</sup>.

### *2. Impacts économiques*

Le rapport « *Évaluation de l'impact sur la possibilité forestière : Proposition de nouvelles limites de 8 aires protégées situées dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Outaouais* » sert de point de départ à l'analyse des impacts économiques. Chaque m<sup>3</sup> retranché de la possibilité forestière dans ces territoires engendre des impacts sur l'économie du Québec du fait qu'ils ne pourront être récoltés et transformés. Le projet implique un impact financier pour l'État de par les redevances forestières non perçues sur ces volumes.

Mentionnons que certains volumes sont déjà exclus du CPF 2013-2018 alors que d'autres ne le sont pas. Seuls ces derniers auront des impacts au niveau

des attributions puisque celles-ci se collent à la possibilité forestière calculée. Cependant, les impacts économiques calculés considéreront l'ensemble des volumes.

### 1. Réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine

La baisse de possibilité de 156 195 m<sup>3</sup> associée au projet engendre une perte totale de 158,7 équivalents temps complet (ETC) (dont 143,6 sont déjà intégrés au CPF). Ces emplois perdus génèrent une rente salariale (écart entre le salaire des travailleurs du secteur forestier et leur espérance de salaire à la suite d'une relocalisation) de 893 990 \$ annuellement. Également, on observe une baisse des redevances payées à l'État de 504 546 \$ et une baisse de 1 459 386 \$ des bénéfices financiers des entreprises de récolte et de transformation du bois. Au total, on peut donc estimer les bénéfices économiques perdus comme étant de 2 857 922 \$.

**Tableau 1 : Impacts économiques du projet de la Rivière-Dumoine**

	Déjà intégré au CPF	Nouveau	Total
Redevances	453 184 \$	51 362 \$	504 546 \$
Bénéfice financier des entreprises	1 111 421 \$	134 358 \$	1 459 386 \$
Rente salariale des travailleurs	798 806 \$	95 184 \$	893 990 \$
ETC (emplois)	143,6	15,1	158,7

### 2. Réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent

La baisse de possibilité de 48 447 m<sup>3</sup> associée au projet engendre une perte de 103,4 ETC (dont 79,5 sont déjà intégrés au CPF). Ces emplois perdus génèrent une rente salariale (écart entre le salaire des travailleurs du secteur forestier et leur espérance de salaire à la suite d'une relocalisation) de 336 264 \$ annuellement. Également, on observe une baisse des redevances payées à l'État de 705 377 \$ et une baisse de 558 891 \$ des bénéfices financiers des entreprises de récolte et de transformation du bois. Au total, on peut donc estimer les bénéfices économiques perdus comme étant de 1 600 532 \$.

**Tableau 2 : Impacts économiques du projet des marais du lac Parent**

	Déjà intégré au CPF	Nouveau	Total
Redevances	540 221 \$	165 156 \$	705 377 \$
Bénéfice financier des entreprises	339 403 \$	102 459 \$	558 891 \$
Rente salariale des travailleurs	257 990 \$	78 275 \$	336 264 \$
ETC (emplois)	79,5	23,9	103,4

### 3. Réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami

La baisse de possibilité de 20 550 m<sup>3</sup> associée au projet engendre une perte de 43,7 ETC (dont 32,4 sont déjà intégrés au CPF). Ces emplois perdus génèrent une rente salariale (écart entre le salaire des travailleurs du secteur forestier et leur espérance de salaire à la suite d'une relocalisation) de 137 112 \$ annuellement. Également, on observe une baisse des redevances payées à l'État de 240 359 \$ et une baisse de 220 462 \$ des bénéfices financiers des entreprises de récolte et de transformation du bois. Au total, on peut donc estimer les bénéfices économiques perdus comme étant de 597 933 \$.

**Tableau 3 : Impacts économiques du projet du lac Wetetnagami**

	Déjà intégré au CPF	Nouveau	Total
Redevances	180 303 \$	60 056 \$	240 359 \$
Bénéfice financier des entreprises	133 967 \$	44 672 \$	220 462 \$
Rente salariale des travailleurs	103 172 \$	33 940 \$	137 112 \$
ETC (emplois)	32,4	11,3	43,7

4.

### Réserve de biodiversité projetée du lac Saint-Cyr

La baisse de possibilité de 25 738 m<sup>3</sup> associée au projet engendre une perte de 55,3 ETC (dont 25,2 sont déjà intégrés au CPF). Ces emplois perdus génèrent une rente salariale (écart entre le salaire des travailleurs du secteur forestier et leur espérance de salaire à la suite d'une relocalisation) de 177 527 \$ annuellement. Également, on observe une baisse des redevances payées à l'État de 368 711 \$ et une baisse de 195 050 \$ des bénéfices financiers des entreprises de récolte et de transformation du bois. Au total, on peut donc estimer les bénéfices économiques perdus comme étant de 741 288 \$.

**Tableau 4 : Impacts économiques du projet du lac Saint-Cyr**

	Déjà intégré au CPF	Nouveau	Total
Redevances	167 951 \$	200 760 \$	368 711 \$
Bénéfice financier des entreprises	106 947 \$	127 836 \$	195 050 \$
Rente salariale des travailleurs	80 866 \$	96 661 \$	177 527 \$
ETC (emplois)	25,2	30,1	55,3

### 5. Réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic

La baisse de possibilité de 12 428 m<sup>3</sup> associée au projet engendre une perte de 26,4 ETC (dont 12,7 sont déjà intégrés au CPF). Ces emplois perdus génèrent une rente salariale (écart entre le salaire des travailleurs du secteur forestier et leur espérance de salaire à la suite d'une relocalisation) de 86 585 \$ annuellement. Également, on observe une baisse des redevances payées à l'État de 182 682 \$ et une baisse de 98 687 \$ des bénéfices financiers des entreprises de récolte et de transformation du bois. Au total, on peut donc estimer les bénéfices économiques perdus comme étant de 367 954 \$.

**Tableau 5 : Impacts économiques du projet des Dunes-de-la-Rivière-Attic**

	Déjà intégré au CPF	Nouveau	Total
Redevances	88 150 \$	94 531 \$	182 682 \$
Bénéfice financier des entreprises	54 689 \$	58 647 \$	98 687 \$
Rente salariale des travailleurs	41 781 \$	44 804 \$	86 585 \$
ETC (emplois)	12,7	13,7	26,4

### 6. Réserve de biodiversité projetée Wanaki

La baisse de possibilité de 27 994 m<sup>3</sup> associée au projet engendre une perte de 44,7 ETC (dont 21,3 sont déjà intégrés au CPF). Ces emplois perdus génèrent une rente salariale (écart entre le salaire des travailleurs du secteur forestier et leur espérance de salaire à la suite d'une relocalisation) de 178 462 \$ annuellement. Également, on observe une baisse des redevances payées à l'État de 164 770 \$ et une baisse de 203 254 \$ des bénéfices financiers des entreprises de récolte et de transformation du bois. Au total, on peut donc estimer les bénéfices économiques perdus comme étant de 546 486 \$.

**Tableau 6 : Impacts économiques du projet Wanaki**

	Déjà intégré au CPF	Nouveau	Total
Redevances	79 617 \$	85 153 \$	164 770 \$
Bénéfice financier des entreprises	107 803 \$	120 383 \$	203 254 \$
Rente salariale des travailleurs	84 518 \$	93 944 \$	178 462 \$
ETC (emplois)	21,3	23,5	44,7

## 7. Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent

La baisse de possibilité de 23 897 m<sup>3</sup> associée au projet engendre une perte de 17,3 ETC (dont dix sont déjà intégrés au CPF). Ces emplois perdus génèrent une rente salariale (écart entre le salaire des travailleurs du secteur forestier et leur espérance de salaire à la suite d'une relocalisation) de 144 142 \$ annuellement. Également, on observe une baisse des redevances payées à l'État de 60 154 \$ et une baisse de 206 641 \$ des bénéfices financiers des entreprises de récolte et de transformation du bois. Au total, on peut donc estimer les bénéfices économiques perdus comme étant de 410 937 \$.

**Tableau 7 : Impacts économiques du projet des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent**

	Déjà intégré au CPF	Nouveau	Total
Redevances	34 954 \$	25 200 \$	60 154 \$
Bénéfice financier des entreprises	119 960 \$	86 483 \$	206 641 \$
Rente salariale des travailleurs	83 756 \$	60 386 \$	144 142 \$
ETC (emplois)	10	7,2	17,3

## 8. Réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi

La baisse de possibilité de 17 950 m<sup>3</sup> associée au projet engendre une perte de 13 ETC (dont 7,8 sont déjà intégrés au CPF). Ces emplois perdus génèrent une rente salariale (écart entre le salaire des travailleurs du secteur forestier et leur espérance de salaire à la suite d'une relocalisation) de 108 275 \$ annuellement. Également, on observe une baisse des redevances payées à l'État de 45 184 \$ et une baisse de 155 970 \$ des bénéfices financiers des entreprises de récolte et de transformation du bois. Au total, on peut donc estimer les bénéfices économiques perdus comme étant de 309 429 \$.

**Tableau 8 : Impacts économiques du projet de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi**

	Déjà intégré au CPF	Nouveau	Total
Redevances	27 158 \$	18 026 \$	45 184 \$
Bénéfice financier des entreprises	93 204 \$	61 867 \$	155 970 \$
Rente salariale des travailleurs	65 073 \$	43 202 \$	108 275 \$
ETC (emplois)	7,8	5,2	13

Avis rédigé par Forêt Québec le 30 août 2012

Extrait des impacts forestiers et économiques produit le 31 janvier 2013